

Pour être membre du tribunal: être âgé de vingt cinq ans au moins, avoir trois ans de résidence en Catalogne, savoir lire et écrire, et avoir au moins deux ans de présence dans l'organisation politique ou syndicale qui l'a désigné.

Art. 10. — La fonction de membre du tribunal est incompatible avec le fait d'être fonctionnaire du Gouvernement, militaire ou milicien.

Art. 11.—Ne pourront faire partie du Tribunal les dénonciateurs de l'accusé, les parents, les amis ou ennemis manifestes de l'accusé.

La sentence sera définitive. Si le Président du tribunal es-

time excessive la peine prononcée, il pourra accorder un nouveau jugement. Dans ce cas, d'autres membres et un autre procureur composeront le tribunal. Si la sentence entraîne la peine de mort et que le tribunal le juge souhaitable, il pourra demander à la Généralité de commuer la peine en celle immédiatement inférieure.

Les Jurys Populaires créés par décret du 24 Aout 1936 continueront de fonctionner; ils comprendront un président et douze jurés et auront compétence exclusive pour juger les délits de rébellion militaire commis antérieurement à la publication du présent décret.

CONSIGNES SYNDICALES

La *Solidaridad Obrera* du 14 octobre utilise toute sa dernière page pour rendre publiques, en gros caractères, les consignes de la Fédération locale des Syndicats Uniques de Barcelone (C. N. T.). Ces recommandations, données sous la forme d'ordres, se rapportent à la situation présente. Elles signifient que l'on ne désire pas actuellement voir se produire des mouvements revendicatifs dans la classe ouvrière, au moment où tout les efforts doivent être tendus vers la réalisation des tâches d'approvisionnement de la guerre. Il est tout à fait remarquable que les anarchistes, qui jusqu'à maintenant, se montraient les plus fervents défenseurs du standard de vie des ouvriers, demandent eux mêmes à leurs partisans de donner avant tout le maximum de leurs efforts pour le triomphe de la bataille contre le fascisme. Remarquons que la classe ouvrière catalane a déjà donné de multiples preuves de son dévouement et de sa compréhension des fins dernières de la lutte actuelle. Dans les industries de guerre, par exemple, les ouvriers travaillent 60 heures et plus par semaine. La satisfaction des besoins de la guerre est en ce moment l'unique préoccupation.

CONSIGNES

Premièrement. — Dans les moments que nous vivons, moments de guerre à mort contre le monstrueux fascisme, tous les travailleurs des deux sexes, manuels et intellectuels, doivent se considérer comme mobilisés.

Deuxièmement. — Personne ne doit oublier, sous aucun prétexte, la consigne précédente.

Troisièmement. — Pendant que nous sommes en guerre, on ne pourra présenter la revendication de nouvelles bases de travail, surtout si elles devaient aggraver la situation économique; ce sont les décisions de l'organisation confédérale et on doit en tenir compte.

Quatrièmement. — Quand on travaille, particulièrement dans les productions qui ont une relation directe ou indirecte avec la lutte antifasciste, on ne pourra pas exiger que soient respectées les bases de travail, ni en salaires, ni en temps de travail.

Cinquièmement. — On ne pourra pas recevoir de primes pour des heures supplémentaires faites dans la production utile à la guerre antifasciste.

Sixièmement. — Aucun producteur ne pourra se refuser à faire un travail qui lui sera demandé, s'il est un bénéfice pour la nouvelle ère qui naît.

Septièmement. — Il faut intensifier la production en toutes ses phases; il faut produire, non pas comme avant le 19 juillet, mais plus et plus. Travailler, produire, vaincre; ce devoir seul doit être la pensée de toute personne consciente de ses droits et de ses devoirs.

Huitièmement. — Pendant tout le temps où n'est pas terminée notre mission sur le front, aucune fête, hors du dimanche, ne pourra être célébrée, car les fêtes diminuent considérablement la production et aggravent la situation de l'économie.

Neuvièmement. — Les prix des combustibles et des marchandises ne pourront pas être augmentés sans une autorisation préalable des autorités compétentes; celui qui enfreindra ces règles s'attendra aux conséquences.

Dixièmement. — Les Syndicats, Comités et délégués de fabrique, d'ateliers et de chantiers, avec le concours des hommes révolutionnaires, sont chargés de veiller au strict respect de ces consignes.

Pour la Fédération, le Comité

ECHOS

Pour rire un peu...

Le 12 octobre, on pouvait entendre à l'écoute de Radio-Burgos, et c'était dit d'un ton solennel, que l'ex-général Mola n'avait pas encore pris possession de la ville de Madrid, parce que la voiture qui l'y conduisait avait eu un pneu de crevé et qu'il n'y avait pas de pneu de rechange!!

L'approvisionnement de la ville de Barcelone

Le 23 octobre, seront livrées dans le port de Barcelone, 300 tonnes de morue sèche. Le chargement constitué par six milles caisses a été fait à Hambourg, à bord du vapeur allemand «Livoron».

Ce bateau est en route et l'on pense qu'il parviendra à Barcelone à la date indiquée. Ces livraisons de produits alimentaires, qui se font régulièrement, correspondent à un plan établi pour le ravitaillement de la Catalogne qui n'a, d'ailleurs, jamais souffert d'une difficulté quelconque pour son approvisionnement, malgré qu'elle ait elle-même ravitaillé la Castille.

Mort d'Emile Cottin

Emile Cottin a été tué d'une balle sur le Front d'Aragón. On se souvient qu'il avait commis un attentat contre Clémenceau, après l'armistice. Le 1er février 1920, il déchargea son revolver contre le «Tigre», chien de garde du capitalisme et responsable de bien des crimes commis pendant la guerre. Il fut condamné à mort, mais sa peine fut commuée en celle de 10 ans de réclusion. Libéré en août 1924, conservant ses convictions anarchistes, il mena une dure vie de réproché, continuellement pourchassé par la police.

Quand le soulèvement fasciste se produisit en Espagne, il fut l'un des premiers camarades qui s'engagea dans la Colonne Internationale des Anarchistes, dirigée par Durruti. Une balle du fascisme assassin l'a touché à mort. La «Solidaridad Obrera» dit de lui qu'il fut un anarchiste cent pour cent.

Ce camarade ne partageait aucunement nos opinions mais nous tenons à protester contre les commentaires haineux que publièrent certains journaux de Paris et du Midi de la France. Sa mémoire ne peut pas être souillée par la bave des feuilles à la solde de la bourgeoisie.

**Ouvriers français,
exigez la levée du blocus!**